

# Assemblée départementale lundi 26 octobre 2020

DOSSIER DE PRESSE



 <https://www.facebook.com/cddoubs>

 <https://www.instagram.com/doubscd25>

 <https://www.youtube.com/user/videoscg25>

 <https://twitter.com/doubscd25>

[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)

  
le Département



## Sommaire

1. La décision modificative n° 2 de l'année 2020	4
2. Les orientations budgétaires pour l'année 2021	4
3. La constitution du groupe d'organismes sous forme de société anonyme de coordination (SAC) entre l'ESH Néolia et l'OPH Habitat 25	5
4. Le Schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) : un Schéma associé au SDDAN et SDUN pour un réseau performant et accessible au plus grand nombre	6
5. La participation du Département à l'exploitation de l'émetteur TNT du Chasseral pour la diffusion de la Télévision Suisse Romande (TSR) dans le Doubs	7
6. Le syndicat mixte « Doubs-Dessoubre » : l'implication du Département du Doubs	7
7. Le soutien du Département du Doubs au profit du département des Alpes-Maritimes suite aux intempéries en début de mois d'octobre 2020	8
8. Le plan mobilité durable	8
9. Le télétravail dans la collectivité	9
10. Annexes – les orientations budgétaires – principales actions à mettre en œuvre en 2021	10

## 1. La décision modificative n° 2 de l'année 2020

Après un premier semestre 2020 frappé par la crise du COVID-19, le Département du Doubs continue de mobiliser ses ressources financières et d'optimiser son budget pour répondre aux enjeux économiques, sanitaires et sociaux.

Le plan d'urgence départemental doté de 20 M€ adopté en juin dernier a permis de faire face à une situation exceptionnelle par la mise en œuvre rapide d'actions opérationnelles pour limiter au maximum les impacts de la crise à l'encontre des acteurs du territoire les plus en difficultés.

Dès la décision modificative n°1 (DM1) de juin, le Département a déployé les ressources budgétaires nécessaires pour répondre au défi de la crise. La solidité financière de la collectivité a permis de dégager des marges de manœuvre conséquentes, mais également d'absorber les pertes de recettes fiscales générées par la dégradation de la conjoncture économique.

Les mesures sanitaires prises depuis le début de l'année ayant impacté le déploiement de certaines actions, il est désormais indispensable de réajuster les enveloppes budgétaires en fonction des nouveaux éléments de contexte connus à ce jour.

La décision modificative n°2 doit permettre d'intégrer au budget les nouvelles prévisions de dépenses en matière de solidarité, de reprogrammer certains crédits d'investissement ainsi que de réviser les estimations de recettes attendues en 2020.

**En matière de solidarité, l'effet de la crise sur l'emploi engendre dès cette année une hausse significative du nombre d'allocataires du RSA, nécessitant l'inscription de crédits supplémentaires.**

**Sur le volet des recettes, de nouvelles perspectives ont été identifiées sur les droits de mutation grâce à la baisse moins forte qu'anticipée des transactions immobilières dans le Département.**

Il est proposé : **+ 5 822 372,41 euros en recettes et à - 7 265 860 euros en dépenses** soit - 6 735 545 euros en investissement et - 530 315 euros en fonctionnement, **hors emprunts et dépenses imprévues.**

**L'écart entre les propositions en recettes et en dépenses est de 13 088 232,41 euros.**

**Pour équilibrer cette décision modificative, il est proposé :**

- de diminuer le volume d'emprunt prévisionnel de - 13 M€, portant la prévision budgétaire pour 2020 à 38,6 M€
- et d'augmenter les dépenses imprévues de + 88 232,41 euros en fonctionnement.

## 2. Les orientations budgétaires pour l'année 2021

Le code général des collectivités territoriales rend obligatoire la présentation par le Conseil départemental des orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif (14 et 15 décembre 2020).

En juin dernier, le compte administratif 2019 reflétait une situation financière enviable avec notamment la confirmation de l'embellie financière des collectivités locales au niveau national, et les efforts de bonne gestion consentis par le Département du Doubs les années précédentes. Cela se concrétisait par un niveau d'investissement soutenu et élevé, un autofinancement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement supérieure aux attentes de l'Etat.

Une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement  
Une épargne brute en forte hausse : 67,6 M€  
Un très haut niveau d'investissement :  
79,6 M€ hors dette, 96,1 M€ avec dette  
Un endettement maîtrisé :  
encours au 31/12/20 = 230,8 M€

En quelques semaines, avec l'enchaînement de la crise sanitaire, économique et sociale, cette situation a évolué, avec des effets immédiatement ressentis.

Le caractère historique de cette crise COVID – arrêts simultanés de l'offre et de la demande, dimension planétaire, récession d'ampleur quasi inédite, dette publique à ses sommets, fragilisation de l'ensemble des secteurs économiques, défiance des ménages – devrait se traduire par une sollicitation exceptionnelle de la solidarité publique, donc départementale.

**Ces éléments contextuels à la fois pour les finances et les politiques publiques en elles-mêmes marquent les orientations budgétaires présentées en Assemblée départementale. Aujourd'hui l'urgence est économique, sociale et budgétaire pour trouver les moyens d'agir.**

L'équation est délicate quand ces mêmes urgences viennent se superposer à celles déjà identifiées par le Département : urgence écologique, pour améliorer la qualité de vie et transmettre un patrimoine naturel aux enfants, urgence « inclusion sociale » par l'accompagnement tout au long de la vie avec une politique enfance, insertion, autonomie, et urgence de la compétitivité, par des investissements d'avenir permettant de renforcer l'attractivité du territoire et sa résilience.

**Le cadre de cette préparation budgétaire 2021 est particulier et tient compte également de l'adoption en juin dernier d'un plan d'urgence départemental de 20 M€.**

#### Un fort effet ciseau recettes/dépenses

- Forte hausse des dépenses sociales, notamment du RSA
- Un plan d'urgence rendu nécessaire par la crise
- Des dépenses de protection sanitaire élevées
- Des rentrées fiscales en baisse: CVAE, DMTO
- Une volonté de maintenir l'investissement mais des décalages

#### Entrainant un décrochage des indicateurs:

- Épargne brute
- Capacité de désendettement

Ces orientations budgétaires tiennent compte de:

- La dynamique engagée par le Département avec C@P25
- L'introduction de politiques pour continuer d'alimenter C@P25 et répondre aux grands enjeux – comme la politique cyclable
- Des perturbations liées à la crise et au contexte au sens large

#### Les enjeux 2021-2024

- Anticiper l'augmentation des dépenses sociales, dont RSA et MNA
- et gérer la baisse des recettes, dont DMTO, CVAE, TVA, CNSA

#### Les options

- Recours à l'emprunt pour maintenir un niveau élevé d'investissement de l'ordre de 75 M€/an
- 2022 année charnière: retour à la croissance et lente reconstitution de l'épargne brute
- Réactivité et évolution dans un tunnel bordé par deux scénarii: vigilance et relance

Voir annexes

### 3. La constitution du groupe d'organismes sous forme de société anonyme de coordination (SAC) entre l'ESH Néolia et l'OPH Habitat 25

La loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique oblige les organismes d'HLM à construire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 un groupe d'organismes de logement social gérant au moins 12 000 logements, ou atteignant 40 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les Sociétés d'économie mixte - SEM. Ceci a pour objectif d'améliorer l'efficacité de leur activité.

**Avec un parc de moins de 10 000 logements, Habitat 25 (office public départemental de l'habitat) est concerné par l'évolution du cadre législatif et opérera un rapprochement avec Néolia (organisme HLM), par la constitution d'une société anonyme de coordination (SAC). Les élus se prononceront sur cette constitution de groupe d'organismes.**

Les deux organismes ont la volonté de faire converger leurs stratégies respectives au sein de la société de coordination, et de concrétiser leur vision à travers ce nouvel outil adapté aux besoins du Doubs.

Les orientations stratégiques du regroupement territorial sont les suivantes:

- Relever les défis départementaux du logement accessible, en répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain;
- Être partenaire de premier plan des collectivités territoriales à travers la mise en œuvre de leurs politiques de l'habitat;
- Améliorer et renforcer sensiblement la nature, la diversité et la qualité des services délivrés aux habitants;
- Être acteur de la transition écologique et du développement durable;
- Être une structure solide, agile et levier de développement.



## 4. Le Schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) : un Schéma associé au SDDAN et SDUN pour un réseau performant et accessible au plus grand nombre

Le numérique, un des piliers majeurs du développement du territoire, a connu un essor renforcé pendant la crise et le confinement.

Le Département du Doubs avait mis en place deux schémas directeurs structurants autour du numérique (Schéma directeur départemental d'aménagement numérique - SDDAN révisé en 2018, dédié au fibrage du territoire, et Schéma départemental des usages du numérique - SDUN adopté en 2017 avec un volet de développement des usages sur le territoire). Il présente en Assemblée départementale le Schéma d'inclusion numérique (SDIN) qui, avec les deux précédents, pourra garantir un réseau performant et accessible au plus grand nombre.

Ceci correspond à deux exigences :

- Le Gouvernement a confié aux collectivités compétentes dans les domaines des solidarités humaines et territoriales la réalisation de ce schéma ;
- La digitalisation complète des démarches administratives à l'horizon 2022 met au premier plan les compétences numériques des usagers.

**L'objectif du schéma, réalisé en concertation avec les partenaires et les territoires, est de dresser un état des lieux des difficultés des habitants du Doubs en matière de numérique, d'identifier les forces pouvant être mobilisées et de proposer un plan d'actions pour favoriser l'inclusion numérique de chacun.**

Le SDIN répond aux trois objectifs du partenariat avec le bloc communal du projet départemental C@P25 :

- Développer l'offre d'équipements et de services à la population et renforcer l'attractivité des territoires ;
- Soutenir l'activité économique et l'emploi sur le territoire par effet de levier des subventions départementales ;
- Construire des politiques publiques à vocation départementale qui répondent au plus près aux besoins des habitants.

**La crise COVID-19 ayant entraîné une utilisation accrue du télétravail, des téléconférences, des téléformations et un recours aux démarches en ligne, le SDIN – dont le calendrier a été modifié - intègre ces nouveaux usages pour être au plus proche des besoins des habitants.**

### Le rôle du Département s'appuie sur un plan d'actions décliné en trois axes :

#### Être acteur de proximité :

1. En s'appuyant sur le réseau des collèges pour s'adresser à un public spécifique (élèves, parents...);
2. En faisant des centres médico-sociaux des maillons de proximité dans le parcours d'inclusion numérique des usagers (réponse de proximité aux usagers);
3. En accompagnant les bibliothèques et médiathèques pour en faire des lieux d'accès au numérique (animations en lien avec le numérique).

#### Être facilitateur :

4. En favorisant le développement de l'offre de formation pour accompagner les publics vers l'autonomie numérique (faire du numérique une priorité dans le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA et développer des ateliers numériques intergénérationnels via un appel à projets de la Conférence des financeurs);
5. En participant au financement des projets du bloc communal;
6. En facilitant l'équipement informatique des acteurs et bénéficiaires de l'inclusion numérique grâce au réemploi du matériel réformé du Département via une filière d'insertion.

#### Être coordinateur :

7. En facilitant la coordination des acteurs agissant pour l'inclusion numérique sur le département dans les territoires à l'échelle des EPCI et en articulation avec les dispositifs régionaux et nationaux d'inclusion numérique.

## 5. La participation du Département à l'exploitation de l'émetteur TNT du Chasseral pour la diffusion de la Télévision Suisse Romande (TSR) dans le Doubs

Le Département du Doubs participe aux instances d'échanges et de coopération de l'Arc jurassien (Conférence Trans'Jurassienne-CTJ, partenariat franco-suisse autour du programme de coopération territoriale européenne INTERREG).

Les enjeux et les priorités partagées de part et d'autre de la frontière (mobilités, développement économique et touristique, préservation et promotion du patrimoine naturel, culturel et historique, ...), constituent le « vivre ensemble », le resserrement des liens entre les territoires du Doubs et de la Suisse. Ce « vivre ensemble » passe notamment par le partage d'informations via les média accessibles de part et d'autre de la frontière.

Cependant, depuis juin 2019, les chaînes télévisées de la Radio Télévision Suisse (RTS) ne sont plus accessibles pour les téléspectateurs français : les autorités suisses ont éteint pour des raisons économiques les émetteurs Télévision numérique terrestre (TNT) dont celui situé sur le mont Chasseral (canton de Berne).

À noter que Canal Alpha, qui émet sur les cantons du Jura et de Neuchâtel, a décidé de contribuer à hauteur de 4 000 Francs suisses par mois (soit 48 000 Francs suisses par an).

Techniquement, la reprise de la réception, via la TNT, des chaînes de la RTS par les habitants du Doubs est possible par la remise en service de l'émetteur du Chasseral. Cela suppose qu'une autorité française accepte de participer au coût d'exploitation annuel de cet émetteur, dont l'exploitation est désormais sous-traitée par l'Office fédéral de la communication à la Société Swox Telecom. Ce coût mensuel total s'élève à 6 290 Francs Suisses.

**L'Assemblée départementale se prononcera sur la participation financière de la collectivité pour la remise en service et le fonctionnement de l'émetteur TNT du Chasseral. Cette prise en charge du coût d'exploitation de cet émetteur, au titre de la solidarité et de la cohésion territoriale, et de la coopération transfrontalière, représente 2 500 euros par mois, soit 30 000 euros par an, sur une durée de trois ans (coût global : 90 000 euros).**

## 6. Le syndicat mixte « Doubs-Dessoubre » : l'implication du Département du Doubs

Depuis sa création en 2011, le SMIX Dessoubre effectue sur l'ensemble du bassin versant du Dessoubre les missions de restauration des cours d'eau et des milieux humides, et celles d'animation des secteurs Natura 2000 et de l'opération Limitox (limitation des pollutions toxiques).

Parallèlement, sur le secteur du Doubs franco-suisse, une gouvernance binationale est mise en place depuis 2011 s'appuyant sur deux groupes de travail chargés des thématiques « qualité d'eau » et « gestion des débits », pilotés par les Etats français (Préfecture) et suisse (Office fédéral de l'environnement), dont le secrétariat technique est assurée par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs.

En 2018, jusqu'alors orphelin de démarche de gestion, le bassin du Cusancin a été intégré au Contrat de rivière « Vallée du Doubs et Territoires associés », dont l'animation est assurée par l'EPTB Saône et Doubs, et qui concerne l'ensemble du cours principal du Doubs, depuis Villers-le-Lac jusqu'à la confluence de la Saône ainsi que certains petits affluents (Barbèche, Ranceuse, Gour,...).

**Les bassins versants du Dessoubre, du Cusancin et du Doubs franco-suisse et médian présentent des caractéristiques et enjeux communs liés à la préservation des cours d'eau karstiques en contexte salmonicole.**

**Suite à un travail de réflexion mené en 2016 sur l'évolution du Syndicat mixte du Dessoubre par les communautés de communes adhérentes (Pays de Maïche, Portes du Haut-Doubs, Pays de Sancey-Belleherbe et Plateau du Russey), et sous l'impulsion du Département, de l'Agence de l'Eau en lien avec les services de l'Etat, une démarche a été engagée pour établir une nouvelle gouvernance, dotée de moyens permettant de répondre aux enjeux des bassins versants concernés, en associant le Département et la Communauté de communes Doubs Baumois en tant que membres.**

**Les projets de statuts du futur syndicat mixte « Doubs-Dessoubre », fruit d'une importante concertation, adoptés par le comité syndical du SMIX Dessoubre, sont présentés à l'Assemblée départementale, qui se prononcera sur sa création, ses statuts et l'adhésion du Département.**

Les membres pressentis ou prévisionnels (dans l'attente du vote de l'Assemblée) du futur syndicat mixte « Doubs-Dessoubre » :

- Le Département du Doubs
- La communauté de communes des Portes du Haut-Doubs,
- La communauté de communes du Pays de Maïche,
- La communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe,
- La communauté de communes du Plateau du Russey,
- La communauté de communes Doubs Baumois.

## 7. Le soutien du Département du Doubs au profit du département des Alpes-Maritimes suite aux intempéries en début de mois d'octobre 2020

Le Fonds d'intervention départemental (FID) a été voté en 2017 pour soutenir les actions de solidarités humaines et territoriales. Il est abondé de 25 000 euros pour l'année 2020.

**Le Département du Doubs, garant des solidarités humaines et territoriales, souhaite apporter son soutien sous la forme d'une aide exceptionnelle de 10 000 euros au département des Alpes-Maritimes victime d'intempéries en début de mois.**

## 8. Le plan mobilité durable

L'objectif du plan mobilité durable est de développer les pratiques internes écoresponsables pour limiter l'empreinte environnementale. Le plan fait réponse à la loi Mobilité et au Plan de développement durable adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2019. Il encourage l'utilisation du vélo, des transports en commun, des véhicules électriques, favorise le covoiturage et le travail à distance. Ce plan se déploie en cohérence avec la politique cyclable adoptée par l'Assemblée départementale du 22 juin 2020 pour motiver l'usage du vélo par les agents de la collectivité.

### Le plan s'articule autour de trois axes

#### 1. Réduire les déplacements en favorisant le travail à distance

- L'extension du télétravail qui pourrait concerner à l'horizon 2021 au moins 350 à 400 agents;
- Le déploiement de nouveaux outils de travail à distance (visio-conférences...).

#### 2. Encourager les changements de modes de déplacements

- Promouvoir l'utilisation du vélo en lien étroit avec la politique cyclable votée en juin:
  - Le déploiement de 200 vélos à assistance électrique avec mise à disposition individuelle aux agents pour leurs déplacements professionnels, domicile-travail mais aussi privés;
  - L'aménagement d'itinéraires sécurisés (voies en site propre, itinéraires partagés, appels à projets pour l'appui aux territoires);
  - L'installation d'emplacements sécurisés sur les sites départementaux;
  - L'accompagnement de la prise en main des vélos à assistance électrique en promouvant les dispositifs existants.
- Encourager les agents à se rendre au travail en vélo ou en covoiturage
- Orienter vers les dispositifs de covoiturage existants
- Inciter à l'utilisation des transports en commun

#### 3. Favoriser l'utilisation de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre comme les véhicules électriques



## 9. Le télétravail dans la collectivité

La mise en œuvre et le développement du télétravail s'inscrivent dans une démarche volontaire du Département du Doubs en faveur d'une meilleure articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, et d'une contribution au développement durable. Le télétravail repose sur le volontariat de l'agent, sur la confiance entre l'agent et son encadrement ainsi que sur la réversibilité de la démarche en fonction des impératifs de l'agent et de la collectivité.

**L'expérimentation de cette modalité en 2018 et la mise en œuvre de sa généralisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec près de 130 agents volontaires, se sont avérées très positives.**

**Au printemps 2020, pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire, le déploiement massif des outils numériques a porté à 900 le nombre d'agents travaillant simultanément à distance. Les enquêtes réalisées auprès des agents suite au déconfinement ont révélé que le télétravail doit pouvoir se mettre en œuvre dans le respect d'un management fluide de l'organisation des services:**

- près de 80 % des agents télétravailleurs souhaiteraient pouvoir télétravailler plus souvent
- et plus de 300 agents non télétravailleurs envisagent d'entrer dans le dispositif.

Il paraît aujourd'hui réaliste d'envisager une amplification du télétravail au sein de la collectivité qui pourrait atteindre un niveau d'au moins 350 à 400 télétravailleurs en 2021.

Son développement implique une évolution des modes internes d'organisation du travail tant au plan individuel que collectif. Il représente l'opportunité, au niveau de chaque service:

- de conforter le collectif de travail et les liens entre agents avec une responsabilité et une solidarité accrues de chacun à l'égard de ses collègues,
- d'optimiser la gestion des tâches, du temps, des processus et des modes de collaboration,
- d'innover dans le management en conjuguant harmonieusement la gestion du présentiel et du distanciel.

Réalisant la synthèse de cette appétence et de ces enjeux, le règlement proposé lors de cette Assemblée départementale a été concerté avec les encadrants et les représentants du personnel.

### Perspectives proposées:

- La possibilité de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine.
- Trois formules qui permettent de répondre à la diversité des besoins:
  1. « Pack sérénité » : planification pour l'année de journées ou demi-journées fixes hebdomadaires de télétravail,
  2. « Pack souplesse » : vingt jours flottants dans l'année avec la nécessité de recueillir, une semaine à l'avance, l'accord du chef de service,
  3. « Pack sérénité + souplesse » : réalisation du télétravail sur la base d'une demi-journée ou d'un jour fixe hebdomadaire et de vingt jours flottants dans l'année.
- La réponse à des situations ponctuelles et temporaires liées à des situations individuelles ou contextuelles (grève, conditions climatiques, état de santé, crise sanitaire).

Le comité technique a formulé un avis favorable à l'unanimité sur ces évolutions le 16 octobre dernier pour une pleine mise en œuvre dès le dernier trimestre 2020.

# 10. Annexes – les orientations budgétaires – principales actions à mettre en œuvre en 2021

## Solidarités humaines

### Autonomie

- Mise en œuvre du schéma départemental d'organisation sociale et médico- sociale (SDOSMS), C@p. Solidarités
- Renforcement du pilotage et de la cohérence de l'APA et de la PCH
- Poursuite de la contractualisation pluriannuelle avec les gestionnaires d'établissement
- Mise en œuvre de la nouvelle génération de CPOM avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- Accompagnement des projets d'investissement et d'innovation des EHPAD

### Enfance famille

- Renforcement de l'accompagnement des mineurs confiés au Département suite à la création de six postes supplémentaires
- Ouverture de places dans les établissements destinés à l'accueil de jeunes de l'aide sociale à l'enfance - ASE et mise en place d'un dispositif de régulation de l'offre départementale
- Mise en œuvre d'un projet personnalisé pour l'ensemble des jeunes de l'aide sociale à l'enfance.
- Formation et accompagnement des équipes de terrain afin de mieux préparer l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE
- Renforcement de la prévention précoce en application du projet départemental de PMI avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs

### Insertion

- Consolidation des acquis opérationnels du PDIE: plateformes d'orientation, parcours renforcés, priorité aux parcours socioprofessionnels, mobilisation de l'offre de formation
- Renforcement des dispositifs face à la crise et à l'augmentation significative du nombre d'allocataires du RSA: augmentation des places disponibles et de la couverture territoriale en parcours renforcés, reconduction de la prime départementale pour l'emploi
- Renforcement de l'offre territoriale de service en matière de santé, frein essentiel à l'accès ou au retour à l'emploi
- Soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique par le maintien des exigences liées au retour à l'emploi des allocataires du RSA
- Transition vers le nouveau programme FSE inclusion + comme soutien à la politique départementale
- Nouvelle mobilisation de crédits consacrés à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

### Habitat logement

- Renforcement du rôle du Département à travers:
  - La connaissance des enjeux et des dynamiques locales partagée avec le bloc communal
  - La définition d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés avec les territoires
  - L'organisation de rencontres régulières avec les territoires pour assurer le suivi des objectifs
- Confortement de la politique « Logement d'abord » par:
  - Le soutien au développement d'un parc locatif destiné à des publics fragiles
  - La sécurisation des parcours, tant pour le bailleur que pour le locataire, afin de rendre attractif et opérationnel le dispositif
- Aide à la production de logements à proximité des zones d'emplois et de services en milieu rural:
  - Soutien renforcé aux communes pour la création/réhabilitation, en zone tendue, de logements destinés à des ménages aux revenus modestes
  - Offre de service aux communes pour la gestion locative et patrimoniale de leur parc
  - Participation aux opérations de revitalisation de territoire (ORT) et aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Aide à la production renforcée d'une offre de logements spécifiques
- Montée en puissance de la Maison départementale de l'habitat (MDH)
- Habitat 25: mise en place d'une « feuille de route » prenant en considération la stratégie départementale en matière d'habitat et création d'une SAC - société de coordination – avec Néolia
- Création d'un Office foncier solidaire (OFS) en lien avec l'EPF

### Développement social

- Lutte contre les violences faites aux femmes: pérennisation du dispositif partenarial d'intervenants sociaux en commissariats de police
- Simplification et sécurisation de partenariats: nouveaux conventionnements pluriannuels avec l'ensemble des opérateurs associatifs
- Soutien au secteur associatif

## Développement humain

### Collèges

- Poursuite des travaux structurants au collège de Frasné, démarrage des opérations sur les collèges de Villers-le-Lac et Bethoncourt
- Démarrage des études de conception du gymnase du collège de Blamont et des six établissements ayant fait l'objet de Schémas d'Aménagement des Collèges (SDAC)
- Equipement en mobilier et matériel adaptés aux besoins pédagogiques et aux enjeux de santé au travail
- Renouvellement des architectures informatiques des collèges – projet COSINUS
- Maintien en conditions opérationnelles des matériels informatiques, infrastructures et serveurs (renouvellement des équipements les plus anciens)
- Généralisation de l'espace numérique de travail (ENT) ECLAT BFC à tous les collèges du Doubs
- Réalisation d'un bilan des usages du numérique dans les collèges
- Appui matériel, technique et humain de la collectivité à toute poursuite éventuelle de protocole sanitaire en collèges
- Redéfinition du financement des restaurations des collèges
- Hausse des forfaits d'externat des collèges privés en conformité avec le Code de l'Éducation
- Poursuite du soutien volontariste à l'achat de produits locaux de qualité par les restaurations des collèges

### Action culturelle

- Soutien exceptionnel aux acteurs des arts vivants pour faire face aux impacts de la crise sanitaire sur leur activité
- Mesure exceptionnelle pour encourager la pratique artistique des jeunes dans les établissements d'enseignement artistique
- Consolidation du fonctionnement annuel des 4 saisons culturelles départementales
- Proposition d'un projet scientifique et culturel du Pôle Courbet et préparation de l'avenir suite au bi-centenaire Courbet
- Accompagnement des grands projets d'aménagement de la Saline royale d'Arc-et-Senans et du Musée des maisons comtoises à Nancray

### Lecture

- Renouvellement de l'offre numérique départementale Média-doo, co- construite avec les partenaires du réseau
- Etude pour la création d'une plateforme départementale de données bibliographiques: remplacement du SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque), élargissement au réseau, ouverture du catalogue collectif au plus grand nombre
- Etude pour la modernisation des infrastructures, afin de renforcer le maillage territorial et l'efficacité de la desserte

### Archives départementales - patrimoines culturels départementaux

- Enrichissement de l'offre en ligne et prévention de la saturation du bâtiment des Archives départementales
- Achèvement des travaux de restauration de l'Atelier Courbet (2<sup>e</sup> phase) et de requalification de la Maison Marguier (3<sup>e</sup> phase)
- Achèvement des travaux d'adaptation des installations de génie climatiques du musée Courbet, y compris adaptations fonctionnelles complémentaires nécessaires à la mise en œuvre du nouveau Projet scientifique et culturel (2<sup>e</sup> phase)
- Démarrage des travaux de la salle multimodale de la Berne Est et des études de conception de restauration du Commis Ouest à la Saline

### Sport - éducation populaire

- Mise en œuvre de la démarche « Partageons nos Sports »
- Soutien exceptionnel aux acteurs sportifs pour faire face aux impacts de la crise sanitaire sur leur activité
- Confortement de l'appui aux manifestations « sport et handicap » et renouvellement du soutien aux manifestations sportives et aux structures sportives qui contribuent à l'insertion et à l'emploi
- Développement de la mise en œuvre du volet Sport Culture Jeunesse des contrats de territoire P@C25, notamment en milieu rural
- Encouragement à la pratique sportive pour les collégiens issus de familles à faible revenus

## Dynamique territoriale

### Routes

- Niveau d'investissement soutenu comprenant les aménagements cyclables
- Accentuation de l'anticipation de la programmation
- Innovation dans l'information à l'utilisateur et la gestion assistée du patrimoine
- Mise en œuvre de la nouvelle politique cyclable: le vélo pour tous les usages partout sur le territoire.

### Développement numérique du territoire

- Mise en œuvre du Schéma Départemental d'Inclusion Numérique (SDIN)
- Organisation d'animations en faveur du développement numérique
- Poursuite du développement de l'Open Data

### Développement territorial

- Organisation de rencontres avec les élus locaux, suite au renouvellement électoral, pour partager les priorités en matière d'aménagement du territoire et croiser les stratégies départementales avec les initiatives locales
- Préparation de la future génération de contrats avec les territoires, dans le prolongement des actuels contrats P@C 2018-2021:
- Sur la base des enjeux identifiés par le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)
- En mettant l'accent sur la transition énergétique, l'usage du numérique, l'agriculture de proximité et les circuits courts, les mobilités douces...
- Elargissement des thématiques d'intervention du dispositif « assistance à maîtrise d'ouvrage » pour mieux répondre aux demandes du bloc communal dans l'émergence de leurs projets
- Positionnement de la Maison départementale de l'habitat (MDH) comme outil d'accompagnement à l'élaboration des projets locaux (bâtiments et espaces publics, patrimoine)
- Prise en compte des impacts de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur l'activité de structures dont le Département est membre (syndicat mixte - SMIX - et société d'économie mixte - SEM)
- Expression des exigences et des attentes du Département dans le cadre des discussions en cours pour formaliser les futurs programmes contractualisés (fonds européens, Contrat de plan Etat-Région - CPER)
- Engagement d'une réflexion sur la mise en place d'une structure de mécénat territorial qui permettrait de mobiliser des financements privés en faveur de projets majeurs
- Renforcement de la coopération avec les institutions helvétiques au travers d'échanges plus fréquents pour faciliter la mise en œuvre de projets partagés
- Déclinaison opérationnelle du partenariat avec le SDIS au travers de nouvelles thématiques (sentiers de randonnée, secours en forêt, formation des agents...)

## Environnement – trame verte et bleue

### Gestion de l'eau:

- Appui aux territoires en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (adhésion au futur syndicat mixte Doubs-Dessoubre, repositionnement des missions de l'EPTB Saône-Doubs, montée en puissance de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue)
- Organisation de rencontres régulières avec les collectivités compétentes sur le thème de l'eau pour partager les enjeux et les priorités
- Création d'un site Internet départemental de l'eau pour centraliser et partager les données sur la ressource et la gestion de l'eau
- Proposition d'une offre de service pour l'autosurveillance des petites stations d'épuration
- Mise en place d'une aide:
  - Aux opérations collectives de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC), aux opérations d'amélioration de la collecte des eaux usées, et à la recherche d'alternatives à l'épandage des boues de stations d'épuration
  - Aux équipements destinés à favoriser les économies d'eau dans les territoires (bâtiments publics...)

### Biodiversité et continuités écologiques:

- Montée en puissance du réseau des ENS dans le Doubs
- Diffusion de la politique départementale des ENS auprès des territoires et du large public avec rencontres régulières et ciblées avec le bloc communal et les acteurs locaux autour de projets partagés, création d'un site internet, renforcement de la communication, développement de l'offre d'animations en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Exemplarité du Département dans la conduite de ses projets: aménagements routiers et touristiques, gestion du patrimoine (bâtiments, espaces verts)

### Espace rural et périurbain

- Affirmation des attentes et points de vigilance dans le cadre des travaux préparatoires du nouveau Programme de développement rural (PDR) 2021-2027 afin de conjuguer exigences environnementales et maintien d'une agriculture dynamique à taille humaine
- Soutien aux actions collectives portées par la profession forestière afin de maintenir des peuplements pérennes
- Adhésion d'un plus grand nombre de producteurs locaux au développement des circuits courts et de proximité
- Mise en place d'un partenariat triennal (2021-2023) avec la Chambre interdépartementale d'agriculture (CIA)
- Conventonnement triennal avec l'association partenaire des agriculteurs en difficulté (APAD) dans le Doubs
- Partenariat avec INTERBIO: utilisation accrue de produits bio et locaux par les collèges, sensibilisation des ménages sur l'intérêt d'utiliser de tels produits (en lien avec les politiques sociales du Département)

- Réglementation des boisements:
  - Création d'un site internet permettant aux communes d'avoir accès aux données concernant leur territoire
  - Lancement d'une nouvelle procédure à l'échelle d'une intercommunalité
- Veille sanitaire et santé animale: vigilance du LVD sur le possible rebond de l'épidémie de COVID-19 et sur l'émergence de nouvelles maladies transmises par des animaux (ex: sangliers, moustiques tigres)

## Tourisme

- Mise en œuvre d'une nouvelle convention d'objectifs triennale (2021-2023) avec le Comité départemental du tourisme (CDT) mettant l'accent sur les mobilités douces, les activités de pleine nature et l'accompagnement des projets locaux
- Organisation de rencontres avec les territoires afin de construire une stratégie partagée en matière d'aménagement et d'attractivité touristique du Doubs
- Prise en considération de la nécessaire transition climatique à opérer sur l'économie et les pratiques touristiques locales
- Point de départ d'une nouvelle stratégie de développement touristique du Mont d'Or
- Définition de nouvelles orientations stratégiques pour la marque « Montagnes du Jura » avec les autres membres du Collectif
- Déclinaison de la signalétique touristique récemment renouvelée sur l'A36 pour une meilleure valorisation des sites majeurs du Doubs
- Remise à plat de l'offre de circuits VTT afin de mieux répondre aux attentes des pratiquants et proposer des produits adaptés aux caractéristiques des territoires et des nouveaux matériels (VTT électriques)
- Évaluation de la fréquentation des sites touristiques libres d'accès (dont les Espaces naturels sensibles - ENS) et des itinéraires de randonnée (pédestre et cyclable), par le déploiement d'un réseau d'éco-compteurs maillant l'ensemble du territoire départemental

## Économie

- Reprise de la mise en recouvrement des prêts d'honneur et avances remboursables, suite à la suspension décidée par le Département sur la période de mai à décembre 2020 en raison de la crise sanitaire et économique
- Quasi achèvement de la mise en recouvrement des créances dues au Département au titre des aides économiques

## Transports

- Poursuite du transport adapté selon les mêmes modalités qu'en 2020 et application du nouveau règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap
- Introduction d'une possibilité de remboursement des frais de transport aux familles à titre exceptionnel et dérogatoire
- Nouvelle consultation dans le cadre du renouvellement des marchés à prévoir pour l'année scolaire 2021-2022

## Efficiences et ressources internes

### Relations publiques

- Doubs Day sur la thématique de « Partageons nos sports »
- 2e édition des Trophées e-C@P
- Valorisation des métiers de la collectivité par la création de clips vidéos
- Accompagnement du projet « Partageons nos sports »
- Développement d'applications mobiles de communication interne et grand public pour valoriser les actions du Département
- Réalisation d'un site internet grand public dédié aux Espaces Naturels Sensibles

### Modernisation de l'action publique

- Lancement d'une démarche de certification des comptes et d'évolution du plan comptable général
- Evaluer de nouvelles politiques publiques pour mieux aider la décision
- Dématérialiser toujours plus la chaîne achat pour plus de performance
- Accompagner la transformation numérique de la collectivité par la mise en œuvre du SDUN et du programme C@Pnum
- Poursuivre les investissements (socle technique informatique, modernisation des postes de travail) en tenant compte des nouveaux besoins, notamment de travail en mobilité

### Ressources humaines

- Modernisation de la gestion RH par la contractualisation avec les directions et la formalisation de l'e-DRH
- Mise en œuvre de la stratégie RH définie fin 2020 à travers l'adoption des lignes directrices de gestion élaborées dans le cadre du dialogue social.
- Elargissement des conditions d'accès au télétravail et de ses modalités dans la durée pour les agents de la collectivité
- Accompagnement de l'évolution des compétences, des méthodes et des parcours grâce à la mise en œuvre des actions figurant dans le plan de formation triennal 2019-2021
- Amélioration des conditions de travail par la pleine mise en œuvre des plans d'action handicap, absentéisme, risques psychosociaux

### Bâtiments – moyens généraux

- Livraison des travaux de restructuration du site Gay Lussac et engagement du concours de maîtrise d'œuvre de l'opération de regroupement des services sur le site Gay Lussac-Ampère
- Engagement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau parc pour le secteur de Besançon
- Amélioration des conditions de travail sur le plan sanitaire avec une action sur l'entretien ménager
- Optimisation de la flotte de véhicules grâce à un outil de gestion
- Renforcement de la politique de mobilité douce ou moins énergivores notamment par des vélos à assistance électrique – en direction des agents de la collectivité









# Département du Doubs

Hôtel du Département  
7 avenue de la Gare d'Eau  
25031 Besançon CEDEX

Tél : 03 81 25 81 25

Fax : 03 81 25 81 01

## Contact Presse

---

Hélène WOKOWSKI-PIERRE

✉ [helene.wokowski-pierre@doubs.fr](mailto:helene.wokowski-pierre@doubs.fr)

☎ 03 81 25 80 84

📠 06 14 37 17 26

[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)